



**HAUTE-VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°87-2021-121

PUBLIÉ LE 6 OCTOBRE 2021

# Sommaire

## **Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Vienne / Direction**

87-2021-10-04-00003 - Arrêté DREETS NOUVELLE -AQUITAINE

N°2021-T-NA-73 du 4 octobre 2021 portant localisation et délimitation de l'unité de contrôle et des sections d'inspection du travail de direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) de la Haute-Vienne (16 pages)

Page 3

87-2021-10-04-00002 - Décision n°2021-T-NA du 4 octobre 2021 de Monsieur Pascal APPREDERISSE, Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine (DREETS) relative à l'affectation des agents et à l'organisation de l'intérim des agents de l'inspection du travail au sein de l'unité de contrôle de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Vienne (DDETSPP) (4 pages)

Page 20

## **Préfecture de la Haute-Vienne / Direction de la Coordination de l'Administration Territoriale**

87-2021-10-05-00001 - SPREF87-IC421100609550 (2 pages)

Page 25

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Vienne

87-2021-10-04-00003

Arrêté DREETS NOUVELLE -AQUITAINE  
N°2021-T-NA-73 du 4 octobre 2021 portant  
localisation et délimitation de l'unité de contrôle  
et des sections d'inspection du travail de  
direction départementale de l'emploi, du travail,  
des solidarités et de la protection des  
populations (DDETSPP) de la Haute-Vienne

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION

ARRÊTÉ DREETS NOUVELLE-AQUITAINE N°2021-T-NA-73 DU 04/10/2021

---

**PORTANT LOCALISATION ET DÉLIMITATION DE L'UNITÉ DE CONTRÔLE ET DES SECTIONS D'INSPECTION DU TRAVAIL DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DES SOLIDARITÉS ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS (DDETSPP) DE LA HAUTE-VIENNE**

---

**LE DIRECTEUR RÉGIONAL DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE**

Vu le code du travail, et notamment ses articles R 8122-3 à R 8122-9 ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** La DDETSPP de la Haute-Vienne comporte **1 unité de contrôle** localisée et délimitée comme suit :

- **Unité de contrôle de la Haute-Vienne, localisée à Limoges** : territoire des communes du département de la Haute-Vienne.

Cette unité de contrôle est composée de **10 sections d'inspection du travail** dont la compétence et la délimitation figurent en annexe.

**Article 2 :** Les sections d'inspection du travail sont compétentes pour tous les établissements, exploitations, chantiers, situés sur leur territoire, à l'exception de ceux relevant d'une autre section d'inspection du travail par application du présent arrêté et de ses annexes.

La section compétente pour un établissement, une exploitation ou un chantier à raison de son lieu et de son activité, l'est également pour les activités qui se déroulent dans l'emprise de cet établissement, cette exploitation, ou ce chantier, même lorsque ces activités sont assurées par une entreprise relevant de la compétence d'une autre section d'inspection.

**Article 3 :** La décision n°2018-T-NA-39 du 1er avril 2021 est abrogée.

**Article 4 :** La présente décision entre en vigueur à compter du **4 octobre 2021**.

**Article 5** : Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine et la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Vienne sont chargés de l'application de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne.

Fait à Bordeaux, 04/10/2021

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine



Pascal APPREDERISSE

**Compétence de l'unité de contrôle et des sections d'inspection du travail**

**Unité de contrôle de la HAUTE-VIENNE, localisée à Limoges :**

La fonction de contrôle de l'application de la législation du travail est confiée pour le département de la Haute-Vienne à une unité de contrôle comportant **10 sections d'inspection**, se déclinant comme suit :

**- Six (6) sections sont à compétence généraliste.**

Les sections généralistes ci-après dénommées section 1 à section 6 ont, dans le cadre de leurs secteurs géographiques respectifs définis ci-dessous, une compétence de contrôle sur tous les secteurs d'activité, à l'exclusion des entreprises et établissements relevant des codes de la Nomenclature d'Activités Française mentionnés aux sections 7, 8, 9 et 10.

**- Deux (2) sections sont à compétence transport et généraliste.**

Les sections transports et généralistes dénommées section 7 et section 8 ont, dans le cadre de leurs secteurs géographiques respectifs définis ci-dessous, une compétence de contrôle :

- o sur tous les secteurs d'activité, à l'exclusion des entreprises et établissements relevant des codes de la Nomenclature d'Activités Française mentionnés aux sections 9 et 10 ;
- o pour les entreprises et établissements relevant des codes de la Nomenclature d'Activité Française suivants :
  - 4910Z Transport ferroviaire interurbain de voyageurs,
  - 4920Z Transports ferroviaires de fret,
  - 4931Z Transports urbains et suburbains de voyageurs,
  - 4932Z Transports de voyageurs par taxis,
  - 4939A Transports routiers réguliers de voyageurs,
  - 4939B Autres transports routiers de voyageurs,
  - 4941A Transports routiers de fret interurbains,
  - 4941B Transports routiers de fret de proximité,
  - 4941C Location de camions avec chauffeur,
  - 4942Z Services de déménagement,
  - 5221Z Services auxiliaires des transports terrestres,
  - 5224B Manutention non portuaire,
  - 5229A Messagerie, fret express,
  - 5229B Affrètement et organisation des transports,
  - 5320Z Autres activités de poste et de courrier,
  - 8010Z Activités de sécurité privée,
  - 8690A Ambulances

ainsi que toutes les activités exercées dans l'emprise de ces établissements, y compris les voies, gares et ateliers, compris dans le ressort géographique de l'unité de contrôle de la Haute-Vienne.

**- Deux (2) sections sont à compétence agricole et généraliste.**

Les sections agricoles et généralistes dénommées section 9 et section 10 ont, dans le cadre de leurs secteurs géographiques respectifs définis ci-dessous, une compétence de contrôle :

- o sur tous les secteurs d'activité, à l'exclusion des entreprises et établissements relevant des codes de la Nomenclature d'Activités Française mentionnés aux sections 7 et 8;
- o pour les entreprises des professions agricoles définies à l'article L 717-1 du code rural, ainsi que les codes APE : 1011Z, 1012Z, 1013A, 1039B, 1051A, 1061A, 1072Z, 1083Z, 1084Z, 1091Z, 4621Z, 4622Z, 4623Z, 4631Z, 4632A, 4632B, 4632C, 4633Z, 4661Z et les divisions : 01, 02, 03, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 de la Nomenclature d'Activités Française.

**La section 1** est compétente pour :

- les communes de Cieux, Cognac la Forêt, Javerdat, Nieul, Oradour sur Glane, Peyrilhac, Saint-Brice sur Vienne, Saint Gence, Saint-Junien, Saint Martin de Jussac, Saint Priest sous Aixe, Saint Victurnien, Saint Yrieix sous aixe, Sainte Marie de Vaux, Verneuil sur Vienne, Veyrac.
- la partie de la commune de Limoges comprise sur le territoire défini par les rues figurant dans le tableau ci-dessous :

8 MAI 1945 (Carrefour du)	CHOPIN (Impasse)	MADOUMIER (Marcel)
ABBE DESGRANGES (de l')	CHURCHILL (Place Wintson)	MALHERBE
AGUESSEAU (d')	CLADEL (Léon)	MALLET (Pierre)
AINE (Place d')	CLARETIE (Jules)	MANSART
AMPERE	CLOS GASPARD (du)	MARIVAUX
AMPHITHEATRE (Cité de l')	CLOS LES BRUNES (etImpasse du)	MAS BATIN (du)
AMPHITHEATRE (de l')	COMMERCE (Place du)	MASSENET
AMYOT	CORGNAC (de)	MAUROIS (Allée André)
ANGLAIS (des)	COTY (Avenue du Président René)	MAUVENDIERE (etImpasse de la)
ANTONY (et Chemin d')	COUBERTIN (Pierre de)	MEISSONIER
ARAGO (François)	COULOMB	MEZIERES (Alfred)
ARENES (des)	COURAUD (Raymond)	MICHAUD (Edouard)
ARGONNE (de l')	COUTY (Jean-Baptiste)	MIGNARD (Allée Pierre)
ARTS (des)	COYOL (Allée)	MIGNET
ASTIER (Pierre)	COYSEVOX (Antoine)	MIMOUN (Alain)
AURIOL (Avenue du Président Vincent)	CROIX BUCHILLEN	MONTAIGNE
BAIL (Le)	CROIX ROUGE (de la)	MONTE A REGRET
BALCON (du)	DARNET	MONTEES (des)
BARBARA	DAUDET (Alphonse)	MONTHYON
BARYE (Antoine Louis)	DAVID (Allée Louis)	MONTJOVIS (Avenue et Passage)
BATAILLE (Henri)	DAVIEL (Impasse)	MONTMAILLER
BEAUBLANC (Boulevard de)	DE FUNES (Allée Louis)	MOREL (Allée Mathieu)
BEAUBLANC (Cité)	DESERT (du)	MOULIN (du)
BEAUMARCHEAIS	DESGRANGES (Allée Abbé)	MOULIN DU GUE
BEAUSOLEIL	DUCHAIGNE (Albert)	MOULIN RABAUD (Allée)
BECQUEREL (Impasse)	DU COURTIEUX (Paul)	MURILLO (Allée)
BELGES (des)	DUMAS (Alexandre)	NAMUR (de)
BELLAC (de)	DURIEUX	NATION (de la)
BERDASE (Place)	DURKHEIM (Emile)	NOTRE (Le)
BERLIOZ	DUTREIX (Armand)	ORSAY (Passage d')
BERNARDAUD (Pierre)	EIFFEL (Jean)	PALISSY (et Impasse Bernard)
BERT (Paul)	ERMITAGE (de l')	PALMIERS (des)
BETOULLE (Cité Léon)	FALCONNET (Allée Etienne)	PARC (Avenue du)
BLANC (Jean-Baptiste)	FLAMMARION (Camille)	PASTEUR
BOETIE (de la)	FOCH (du Maréchal)	PECONNET (Othon)
BOMBAL (Eusèbe)	FONTANOROSA (Lucien)	PENDANTS (Chemin des)
BONNIN (Georges)	FONTS SAINT PIERRE (Chemin des)	PETIT TOUR (du)
BORIE (Boulevard de la)	FOUQUET (Allée Jean)	PILON (Allée Germain)
BORIE (de la)	FREMINET (Martin)	PLANTÉ (Francis)
BORN (Bertrand de)	GALIEN (Impasse)	PLATON
BOUCHARDON (Allée Edmé)	GALLIENI	POITIERS (de)
BOUIN (Allée Jean)	GENEVE (de)	PRADIER
BOURDE (Impasse)	GERICAULT (Allée Théodore)	PUY REJEAUD (du)
BOURDERY (Impasse Louis)	GRECO (Allée Le )	QUENTIN DE LA TOUR
BOURGEOIS (Léon)	GREUZE (Jean-Baptiste)	REGNARD
BRANTOME	GUILLEMOT (Joseph)	RENARD
BREGUET	HUGO (Boulevard Victor)	RENOIR (etImpasse Auguste)
BRILLAT SAVARIN (Impasse)	JOFFRE (Maréchal)	RESISTANCE LIMOUSINE
BRIQUET (Georges)	JUIN (du Maréchal)	REYNIE (de la)
BROUSSAUD	KAHN (Allée)	RIVIER (Colonel)
CAMBACERES	KOPA (Raymond)	ROCHEFOUCAULD (LA)
CARMES (Place des)	LADOUMEGUE (Jules)	ROSSIGNOL (Pierre)
CERDAN (Marcel)	LAVOISIER (et Passage)	RUCHOUX (Avenue des + Impasse)
CHABOT (Victor)	LE POULAIN (Allée Le)	SABLONS (des)
CHALMETTE (du Chanoine)	LE ROY (Eugène)	SAINTE-BEUVE
CHAMBERLAND	LE SUEUR	SAINTE-GENCE (de)
CHAMINADE (Albert)	LEROUX (Pierre)	SAINTE-PAUL
CHAMPOLLION	LIEGE (de)	SAINTE-PAUL (Impasse)
CHARBONNIER (Impasse du Docteur)	LITRE	SAINTE-SURIN (Avenue etImpasse)
CHEVALIER (Michel)	LOUVRIER DE LAJOLAIS	SAMAIN
	MACé (Jean)	SCHMIDT (Allée Robert)
		SENAMAUD (Allée Eugène)

SERRES (Olivier de)  
SOUFFLOT  
STENDHAL  
STEPHENSON  
THOMAS (Avenue et Cité Albert)  
TITIEN (Allée le)

TIXIER (Adrien)  
TRESAGUET  
TROMPILLON (Léonard)  
UNIVERSITE (de l')  
VARDELLE (Marcel)  
VAUCANSON

VERLAINE (Paul)  
VILLARIS  
VINCI  
ZURBARAN (Francisco de)

**La section 2** est compétente pour :

- les communes de Bellac, Berneuil, Blanzac, Blond, Breuilaufa, Chamboret, Chaptelat, Couzeix, Gajoubert, La Croix sur Gartempe, Le Dorat, Montrol Senard, Mortemart, Nantiat, Nouic, Oradour Saint Genest, Peyrat de Bellac, Roussac, Saint Bonnet de Bellac, Saint Jouvent, Saint Junien les Combes, Saint Martial sur Isop, Saint Sornin La Marche, Val D'Issoire, Val D'oire et Gartempe, Vaulry.
- la partie de la commune de Limoges comprise sur le territoire défini par les rues figurant dans le tableau ci-dessous :

ALBRETCH (Berthie)  
ALPES (Allée des)  
ANJOU (Square d')  
ANQUETIL (JACQUES)  
AQUITAINE (square d')  
BASCH (Victor)  
BAUDOT Emile (rue)  
BEARN (Allée du)  
BERGES (Allée Aristide)  
BIGORRE (Allée de)  
BLEUETS (des)  
BLIER (Bertrand)  
BLONDIN (Antoine)  
BOURGOGNE (Allée de)  
BOURSEUL (Charles)  
BRETAGNE (de)  
BROUILLEBAS (de)  
BUGATTI (ETTORE)  
BUXEROLLES (de)  
CAMBUSES (avenue des  
Cambuses)  
CAMELIAS (des)  
CAPUCINES (Allée des)  
CEVENNES (des)  
CHAMPAGNE (Allée de)  
CHAPATTE ROBERT  
CHAPE (Allée Claude)  
CHAR (René)  
CHAREYRE (Louis ZIN)  
CHRISTIE (Allée)  
CLEMATITES (Place des)  
COLETTE  
COQUELICOTS (des)  
CORNUDE (allée de la)  
COUDERC (Allée Roger)  
COURTOIS (Allée Bernard)  
DALI (Salvador)  
DAUPHINE (Square du)  
DE DION BOUTON  
DE FERMAT (Pierre)  
DULLIN (Allée Charles)  
ELLUART (Allée Paul)  
FARADAY  
FAUCHER (Allée)  
FERRARI (Enzo)  
FERRAT ( Jean)  
FERRER (Francisco)  
FILAMIS (allée des)  
FLANDRES (des)

FOURCROY (Antoine)  
FOURNERIES  
FRENAY (Esplanade Henri)  
FULTON  
GALVANI  
GAMAGNAC (Allée de)  
GASCOGNE (Allée de)  
GELIN (Daniel)  
GERANIUMS (Allée des)  
GIFFARD (Henri)  
GLAIEULS (des)  
GORDINI (Amédée)  
GOURSAT (Edouard ZIN)  
GRAVELLES (allée des)  
GRIGNARD (Allée Victor)  
GRINJOLLES (chemin de)  
GROSSEREIX (Route de)  
GUYENNE (Square de )  
HALEVY  
HERTZ (Allée)  
HORTENTIAS (des)  
JACINTHES (Passage des)  
JACQUET (du Docteur)  
JOULE (Allée de)  
JOUVET (Allée Louis)  
LANGUEDOC (Du)  
LAPLAGNE (Impasse Jean-  
Baptiste)  
LILAS (Boulevard et Impasse)  
LIPPMANN (Allée Gabriel)  
MAGNE (Allée Antonin)  
MAINE (Allée du)  
MALABRE (Chemin du)  
MARNE (Allée de la)  
MARRET  
MAS GIGOU (Chemin du et  
quartier)  
MAUZELET (Allée du)  
MIRO (Joa)  
MOISSAN (Allée Henri)  
MONNEROT (GUY)  
MONOD (Jacques)  
MUGUET (Allée du)  
MYCENES (Allée)  
MYOSOTIS (des)  
NARCISSSES (Allée des)  
NAVARRRE (Allée de)  
NICOLLE (Charles)  
NORMANDIE (de)

OEILLET (des)  
PANHARD LEVASSOR  
PAPILLAUD (allée Pierre)  
PAPIN (Denis)  
PASSADOURS (Allée des)  
PASSY (Frédéric)  
PENSEES (Allée des)  
PERICHON BEY  
PERIER (François)  
PERIGORD (Allée du)  
PERRIN (Allée Jean)  
PICARDIE (Square de)  
PONCHON (Allée Raoul)  
PORTIER (Allée Paul)  
POTHIER  
PRIMEVERES  
PROVENCE (de)  
QUERCY (Allée du)  
REGAUDIE RENE  
REICHENBACH (Allée)  
RENAULT (Allée Louis)  
RICHET (Allée Charles)  
RIGAUD  
RILHAC A RANCON (chemin de)  
ROBERVAL (Gilles de)  
ROBIC (Allée Jean)  
ROLAND (Pauline)(Allée  
ROSES (des)  
SABATIER (Allée Paul)  
SAINT-JOHN PERSE (Allée)  
SAINTONGE (Allée de)  
SAPINS (des)  
SAVOIE (de)  
SCHNEIDER (Romy)  
SEGUREL (Allée Jean)  
SILVESTRE (Charles)  
SOUCIS (des)  
TAMARIS (Allée des)  
THARAUD (Allée Jet J.)  
THENARD (Jacques)  
THIMONNIER  
TRAVERSAT (Pierre)  
TRENET (Charles)  
TULIPES (des)  
VAUQUELIN (Allée Nicolas)  
VEDRINES  
VIOLETTES (Passage des)  
WEBER (Allée)  
YOURCENAR (Marguerite)

**La section 3** est compétente pour :

- les communes de Arnac La Poste, Azat Le Ris, Balledent, Bersac sur Rivalier, Bessines sur Gartempe, Bonnac la Cote, Chateauponsac, Compreignac, Cromac, Dinsac, Dompierre les Eglises, Droux, Folles, Fromental, Jouac, La Bazeuge, La Jonchère Saint Maurice, Laurière, Le Buis, Les Billanges, Les Grand Chezeaux, Lussac les Eglises, Magnac Laval, Mailhac sur Benaize, Rancon, Razès, Saint Amand Magnazeix, Saint Georges les Landes, Saint Hilaire la Treille, Saint Laurent Les Eglises, Saint Léger La Montagne, Saint Leger Magnazeix, Saint Martin le Mault, Saint Pardoux, Saint Sornin Leulac, Saint Sulpice Laurière, Saint Sulpice les Feuilles, Saint Sylvestre, Saint Symphorien sur Couze, Tersannes, Thouron, Verneuil Moustiers, Villefavard.
- la partie de la commune de Limoges comprise sur le territoire défini par les rues figurant dans le tableau ci-dessous :

19 mars 1962 (du)	CASSIN (René)	FELINES (des)
4 SEPTEMBRE (du)	CEREZ (du Général)	FEUILLANTS (des)
63e REGIMENT D'INFANTERIE (Place du)	CHAMP DE JUILLET	FIACRE (Place Jean)
ADER (Clément)	CHAMP DORAT (du)	FLEUTIAUX (allée Pierrette)
AIGUEPERSE	CHARLEMAGNE	Beaune
ALAIN (E.A.)	CHARPENTIER	FONTAURY (et Impasse de)
ALEMBERT (Jeanne d')	CHATEAUBRIAND	FONVIELLE ALQUIER – Beaune
ALMA (de l')	CHATEAUROUX (de)	les Mines
ALOUETTES (Allée des)	CHENIER (André)	FOUREST (Georges)
AMBAZAC (Impasse d')	CHENIEUX (François)	FOURIE
ANTOINE (André)	CHEVREUIL	FOURIER (Charles)
APPERT (Nicolas)	CHIGOT (Francis)	FOURNIER (Place)
ARAGON (Louis)	CHINCHAUVAUD (du)	FRAGONARD (Allée)
ARDANT (Louis)	CHOME (Clos de la)	GALILEE
ARGENTON (d')	CLEMENCEAU (Boulevard Georges)	GARROS (Allée Roland)
ARIDAS (Auguste)	CLOS DE L'ECHALIER	GAUGUIN
ARMAND (Avenue Louis)	CLOS DU MARGUIL	GAY LUSSAC (Cours)
AUDOINNES (Des)	CLOS LA BREGERE (Chemin du)	GOUFFIER DE LASTOURS
BABEUF (Impasse)	COLIBRI (Allée)	GRAFEUIL (Alain)
BAC (Théodore)	COLOMB (Christophe)	GRAND THEIL (du)
BAIGNOL (Etienne)	COMBES (des)	GRAND TREUIL (du)
BAKER (Josephine)	COMTE (Auguste)	GROS (Square Georges)
BALEINE (Impasse de la)	CONDORCET	GROUSSIER (Arthur)
BALZAC (Honoré de)	CONSTANTY	GUESDE (Jules)
BARBES (Armand)	CONVENTION (de la)	GUILLAUMET (Gustave)
BASTIDE (Chemin de la)	COPPEE (François)	GUINGOUIN (Georges)
BAUDELAIRE (Charles)	COROT	GUITRY (Sacha)
BEAUGAILLARD (de)	COURBET (Gustave)	HAUTES PILATERIES (Allée des)
BEAUNE (Avenue de)	COURIER (Paul-Louis)	HEMINGWAY (Ernest)
BECHADE (clos de la)	COURTELIN	HOCHE
BELETTE (Clos de la)	COURTINE (de la)	HYLLAIRE (Gaston)
BELFORT (de)	COUSIN (Victor)	INDUSTRIE (de l')
BELTRANE (colonel Arnaud)	CRUVEILHER	ISLY (et Impasse d')
BERGONIE (du Docteur)	CUGNOT (Joseph)	JACQUART (Impasse)
BESSINES (de)	DAGUERRE (Impasse)	JAMOT (rue Eugène)
BESSOL (Général du)	DALESME	JEANTON (Léonard)
BEYRAND	DEGAS	JOCONDE (de la)
BLERHOT (Allée)	DELACROIX (Eugène)	JOUHAUD (du Docteur Léon)
BOLIVAR (Allée Simon)	DELYLE (Lucienne)	JOUHAUX (Cité Léon)
BOUCHER (Allée Hélène)	DETAILLE	JOURDAN (Cours et place)
BRACHAUD (Avenue de)	DEVOS (Allée Raymond)	KLEBER
BRAQUE	DOISNEAU (Robert) Beaune	LAC (du)
BREGERE (de la)	DUFY (Raoul)	LAFARGUE (Paul)
BRETAGNE (Léonard)	DUNOYER DE SEGONZAC (Allée)	LAFAYE (Allée Henri-André)
BRETTES (de)	DUQUERROIX (Adrien) Beaune les Mines	LAFAYETTE
BRIAND (Aristide)	DUSSOUBS (Place Denis)	LAFFORGE (René Louis)
BUFFON	EGLISE SAINT	LAGRANGE (Henri)
BUGEAC (allée Gilbert BUGEAC) Beaune	CHRISTOPHE (Place del')	LAMARTINE
BUGEAUD (Cours)	ETOILE (Place de l')	LAPLACE
BUTTE (de la)	ETOILE DE FONTAURY (de l')	LAPOINTE (Bobby)
CALLOT (Allée Jacques)	EUROPE (Esplanade de l')	LAURENCIN (Marie)
CARNOT (Boulevard)	EUROPE (Carrefour de l')	LAURIERS (Allée des)
CARNOT (Place Sadi)	FARMAN	LAVOIR (du)
CARPEAUX (Jean-Baptiste)	FAURE (Avenue Lucien)	LECLERC (Avenue du Général)
CARTIER-BRESSON (Henri)	FAURE (Camille)	LEGER (Suzanne)
		LELONG (Impasse)
		LEVEUF (Du Professeur J.)

LIBERATION (Avenue de la)	PASSERELLE (de la)	SCHUMAN (Boulevard Robert)
LORRAIN (Claude)	PECHERIE (De la)	SEMBAT (Marcel)
MADELINE (Paul)	PECHIERAS (René)	SERPOLLET (Léon)
MAILLOT (Impasse)	PERIN (Boulevard Georges)	SERRES (Allée Michel) Beauce
MALESHERBES	PERRER (des Frères)	SEURAT (allée Geroges)
MANDONNAUD (Claude)	PERRIER (Louis)	SILHOUETTE (Impasse Etienne de)
MANET (Allée)	PETIT BEAUNE	SOUPLEIX (Raymond)
MARCEAU (Place et quartier)	PETIT THEIL (du)	SOUTERRAINE (de la)
MARCHÉ (Place du)	PETIT TREUIL (du)	STALINGRAD (Place)
MARCONI (Avenue)	PEYRAT (de)	STAUNTON (du Major)
MARLY (Anna)	PIAF (Edith)	SUE (Eugène)
MASSENA	PICASSO (Pablo)	SZABO (Violette)
MASSIE	PILATERIES (des)	TAINE
MATISSE (Henri)	PILLET (de)	THIERS (Impasse)
MAUPASSANT (Guy de)	PISSARO	TISSIER (Jean)
MAZELLE (Avenue de la)	PLAISANCE	TOLSTOI (Léon)
MAZELLE (Allée de la)	PLAISANCE (de)	TOULOUSE LAUTREC
MICHAUX (Pierre)	PLANTELIGNE (Allée Pierre et Louis)	TOURNY (Carrefour et Porte)
MINES (des)	PRADET (Martial)	TRAVERSAT (Jean)
MIREBOEUF	PRADOU (du)	TURENNE (Avenue de)
MISTINGUETTE (allée)	PUY DU PIC (du)	UZURAT (Avenue d')
MISTRAL (Frédéric)	RAYNAUD (Fernand)	VAILLANT (Edouard)
MOINEAUX (Impasse des)	REFORME (de la)	VALPARAISO (de) Beauce
MONET (Claude)	REMBRANDT	VAN GOGH (Allée)
MONGOLFIER	RICHARD (Allée François)	VARDA (allée Agnès) Beauce
MONNET (avenue Jean)	RODIN (Auguste)	VELASQUEZ
MONTGOLFIER	RONSARD	VELODROME (du)
MORISOT (Allée Berthe)	ROSTAND (Edmond)	VENASSIER
MOULIN PINARD	ROUAULT (Allée)	VENASSIER (Impasse)
MUSSET (Alfred de)	SAINT-AUGUSTIN	VERGNIAUD (Cours)
NAVETTE (de la)	SAINT-CHRISTOPHE (et Impasse)	VERNET (Horace)
NORRIAC (Jules)	SAINT-EXUPERY (Impasse)	VERONESE (Allée)
ORLEANS (d')	SAINT-LEONARD	VIGNY (Alfred de)
PAGNOL (Marcel)	SAINT-MARTIAL	VIOLET LE DUC
PAIX (de la)	SAINT-PIERRE (et Place)	ZOLA (Emile)
PAPILLONS (des)	SAND (Impasse George)	
PAROT (Pierre)		

**La section 4** est compétente pour :

- les communes de Ambazac, Beaumont du Lac, Bujaleuf, Champnetery, Cheissoux, Le Châtenet en Dognon, Le Palais sur Vienne, Moissannes, Peyrat le Château, Rilhac R ancon, Royeres, Saint Julien le Petit, Saint Just le Martel, Saint Léonard de Noblat, Saint Martin Terressus, Saint Priest Taurion, , Sauviat sur Vige.
- la partie de la commune de Limoges comprise sur le territoire défini par les rues figurant dans le tableau ci-dessous :

ACACIAS (Allée des)	BROGLIE (Avenue Louis de)	DAUTRY (Cité Raoul)
ANDERSEN (Allée)	BUCOLIQUES (Allée des)	DELHOUME (Allée L.)
ANGUERNAUD (d')	CASSEAUX (Avenue des)	DHERALDE (Léon)
ARIANE (avenue d')	CASSEAUX (Place des)	DUBOIS (du Docteur Emile)
ARMSTRONG (avenue Louis)	CEDRES (Allée des)	DUCLOU (Impasse Léonard)
ATHALIE (Allée)	CHAMPLAIN	DUPLEIX (et Impasse)
ATLANTIS (rue)	CHATAIGNERS (Allée des)	DUPLOYE
AUBEPINES (Allée des)	CHATEAU D'EAU (du)	EGLANTIERS (Allée des)
AUTIER DU PRADOU (de l')	CHATENET (du)	ELLINGTON (Duke)
AZALEES (des)	CHATOU (Impasse de)	ENEIDE (de l')
BASSE (Chemin de la)	CHENES (Allée des)	ENTOURS (des)
BASTIAT (Frédéric)	CICERON (Allée)	EPICEAS (des)
BAUR (Harry)	CID (Le)	ERABLES (Allée des)
BEAUBREUIL (Avenue de)	CLAYTON (Buck)	ESSARTS (des)
BEAUBREUIL (Chemin de)	COCTEAU (Allée)	ESTER (avenue d')
BEAUBREUIL (Place de)	COLEMAN	ESTER (parc)
BENEDICTINS (Gare des)	COLISEE (Allée)	FABRE D'EGLANTINE (Allée)
BERENICE (Allée)	COLOMBES (Des)	FARNIER (René)
BERGERONNETTES (Allée des)	COLUMBIA (rue)	FAUGERAS (Allée de)
BERGSON (Henri)	COTE (Chemin de la)	FAUVETTES (Allée des)
BONHEUR (Allée Rosa)	COUDAUX (Square du)	FEVRE (Passage Achille)
BOUGAINVILLE	COUTURES (Avenue des)	FEVRES (Cité Achille)
BOULEAUX (Allée des)	CROS (Impasse des)	FLOREAL (de)
BOULLAND (du Docteur)	CROUZETTES (Rte des)	FORET (Square de la)
BOURLIAGUET (Léonce)	CROUZILLOUX (des)	FOUGERAS (de)
BOURVIL (André)	CYPRES (Allée des)	FOUGERES (Allée des)
BOUVREUILS (Allée des)	DAUBENTON (allée Louis)	FRACHON Benoît (avenue)

FRANCIADÉ (Allée de la)	MENDES France	PROVINCIALES (Les)
FREDON (Jean)	MERLES (Allée des)	PUY IMBERT
FRENES (Allée des)	MESSIDOR (de)	PUY PONCHET (Du)
FROMENTIN (Allée)	MICHEL ANGE	QUAI MILITAIRE (du)
FUCHSIAS (des)	MICHELET (Jules)	RABELAIS
GARIN (rue Maurice)	MILLET (François)	RAIMU (Jules)
GEAY (Allée Louis Charles et Henry)	MOIX (Impasse)	RAPHAEL
GEMINI (rue)	MONTALAT (Jean)	RAUDOUX (du)
GENETS (Allée des)	MONTARAUDS (des)	RAUGE (de la)
GENEVRIERS (Allée des)	MONTHLERY (de)	RECLUS (Eliée)
GEORGIQUES (Allée des)	MONTPLAISIR (Cité, Passage, Impasse de)	RHIN ET DANUBE
GERMINAL (de)	MONTPLAISIR (passerelle)	RIBIERE (Germaine)
GIRARDIN (Emile de)	MOQUET (Guy)	RIBIERES (des)
GODDET	MORENO (Marguerite)	ROCHILLOUX (des)
GORCEIX (Claude Henri)	MYRTILLES (Allée des)	ROITELETS (Allée des)
GRIMM (des Frères)	NINARD (Justin)	ROSAY (Françoise)
GRIVES (allée des)	NOISETIERS (Allée des)	ROUGES GORGES (Allée des)
HALIMI (Allée Gisèle)	ODYSSEE (Allée de l')	SABINES (des)
HAUTS DE FAUGERAS	OTHELLO	SAGNES (des)
HENRIADÉ (Allée La)	PALAIS (route du)	SALAMMBO (Allée)
HERNANI (Allée)	PELLETAN (Camille)	SANTAUDE (de la)
HETRES (Allée des)	PENELOPE (Allée)	SAULES (Allée des)
HIRONDELLES (Allée des)	PERRAULT	SEMARD (Pierre)
HOMERE	PEUPLIERS (Allée des)	SENEQUE
IFS (Allée des)	PHILIPPE (Allée Gérard)	SKYLAB (allée)
ILIADE (Allée de l')	PICAUDE (de la)	SORBIERS (des)
ITHAQUE (Allée d')	PINSONS (Allée des)	SOYOUZ (rue)
JOCELYN (Allée)	PLATANES (Allée des)	SUREAUX (Allée des)
LABOU TANSI (Sony)	PONT SAINT ANDRE (du)	TALABOT (Paulin)
LAQUES (Impasse des)	POUDRIER (AU)	TEISSERENC DE BORT
LEBON	POUDRIER (du) (allée)	TELEMAQUE (Allée)
LEZES (Impasse des)	POULIDOR (avenue Raymond)(anciennement grande pièce)	TOURTERELLES (Allée des)
LOCARNO (Avenue)	PRADES (des)	TROIS-CHALETs (des)
LOEWY (allée)	PRIAM (Allée)	TURING (rue Alan)
LORIOTS	PRINTemps (Square du)	UTRILLO (Maurice)
MAISON-DIEU (Place)	PROUDHON	VALADON (Suzanne)
MARRONNIERS (Allée des)	PROUST (Allée Marcel)	VALERY (Paul)
MAS NEUF (Cité et Boulevard du)		VENDEMIAIRE (de)
MEDITATIONS (Allée des)		VERGNES (Allée des)
MELEZES (des)		

**La section 5** est compétente pour :

- les communes de Augne, Aureil, Boisseuil, Château Chervix, Chateaneuf-La-Forêt, Coussac Bonneval, Doms, Eybouleuf, Eyjeaux, Eymoutiers, Glandon, Glanges, La Croisille sur Briance, La Geneytouse, La Porcherie, Le Vigen, Linards, Magnac Bourg, Masléon, Meuzac, Nedde, Neuvic-Entier, Pierre Buffiere, Rempnat, Rozier Saint Georges, Saint Amand Le Petit, Saint Anne Saint Priest, Saint Bonnet Briance, Saint Denis Des Murs, Saint Genest sur Roselle, Saint Germain les Belles, Saint Hilaire Bonneval, Saint Jean Ligoure, Saint Meard, Saint Paul, Saint Priest Ligoure, Saint Vitte sur briance, Saint Yrieix la Perche, Solignac, Sussac, Vicq sur Breuilh.

- la partie de la commune de Limoges comprise sur le territoire défini par les rues figurant dans le tableau ci-dessous :

ALBIS (Allée d')	CORNICHE (Boulevard de la)	KENNEDY (Avenue du Président)
ARNOUL (Honoré)	COSTES (Dieudonné)	LAFERRIERE
ARTAUD ( Allée Anthonin)	COUPERIN (Impasse)	LALO (Impasse)
AUBER	CROCHAT (Limoges)	LAUTREAMONT (allée Comte de)
AUZETTE (d')	CROISSETTE (Allée de la)	LAVANDOU (Square du)
AUZETTE (Impasse et Quai d')	CUJAS	LINDBERGH (Charles)
BABYLONE (de)	DALLOZ	LOISEL
BAIF	DAURAT (Allée Didier)	MALLARD (Ernest)
BARRES (Allée Maurice)	DEPREZ (Marcel)	MALRAUX (André)
BASSE DES CARRIERS	DESNOS (Robert)	MARTIGUES (Allée des)
BERNANOS (Allée Georges)	DETROYAT (Michel)	MAURES (Allée des)
BOIELDIEU (Impasse)	DOMNOLET LAFARGE	MENOT (Thérèse)
BOLLAND (Allée Adrienne)	ESTAQUES (Allée de l')	MIREILLE (Allée)
BONNAUD (Paul Antoine)	ESTEREL (Allée de l')	MONRIBOT (Raoul)
BRETON (Allée)	FONTGEAUDRANT (Avenue de)	MONTAND (Allée Yves)
CALANQUES (Allée des)	GARDE (Lotissement de la)	NAVEIX (du et petite rue du)
CAMARGUE (Allée de la)	GENES (Allée Marguerite)	NEUF (pont)
CARRIERS (des)	GLUCK (et Impasse)	NEXON (de)
CARRIERS (Impasse des)	HAUSMANN (Raoul)	NEXON (Impasse de)
CHAMPFOUR (du)	HILSZ (Maryse)	NIEPCE (Allée)
CHANTELAUVE	JARRY (allée Alfred)	NIZAN (rue Paul)
CHANTELAUVE (Square de)	JODELLE (Etienne)	PARADIS (du)
CORALLI (Jean)	JOUHANDEAU (Allée Marcel)	PARBELLE (place)

PELISSERIE (DE LA)  
 POMPIDOU (Avenue Georges)  
 PORTES FERREES (des)  
 PRE SAINT YRIEX (route du)  
 PUY VINCENT (du)  
 RAMPE (Impasse de la)  
 RIBIERE (Impasse de la)  
 ROCHE (et Impasse de la)  
 ROCHES ROUGES (Allée des)  
 ROMAINS (Allée Jules)  
 ROQUEBRUNE (Allée de)

SAINTE-ANNE (de)  
 SAINT-LAZARE  
 SAINT-TROPEZ (Allée de)  
 SAMIE (Léonard)  
 SANDEAU (Jules)  
 SANTOS DUMONT  
 SARTRE (rue Jean-Paul)  
 SISLEY  
 SISMONDI  
 SOLIGNAC (de)  
 STUART MILL

TOULOUSE (Route de)  
 TROIS-CHATAINS (Impasse des)  
 VALIN (Avenue du Général Martial)  
 VALOINE (boulevard de la)  
 VAUBAN (Boulevard)  
 VENTEJOL (Allée Gabriel)  
 VERDON (Allée du)  
 VERYNAUD (Allée)  
 VIGEN (Chemin du)  
 WALRAS (Léon)

**La section 6** est compétente pour :

- les communes de Aixe sur Vienne, Chaillac sur Vienne, Champagnac la Rivière, Champsac, Cheronnac, Cussac, Gorre, La Chapelle Montbrandeix, Les Salles Lavauguyon, Maisonnais sur Tardoire, Marval, Oradour sur Vayres, Pensol, Rochechouart, Saillat sur Vienne, Saint Auvent, Saint Bazile, Saint Cyr, Saint Laurent sur Gorre, Saint Mathieu, Sereilhac, Vayres, Videix.

- la partie de la commune de Limoges comprise sur le territoire défini par les rues figurant dans le tableau ci-dessous :

20ème REGIMENT DE DRAGONS  
 (du)  
 71e MOBILE (du)  
 ABATTOIR (Avenue de l')  
 ALLENDE (Quai Salvador)  
 ALLOIS (des)  
 ARCHIMEDE  
 BASSES PALISSES (des)  
 BAUDIN (Avenue)  
 BENEDICTINS (Avenue des)  
 BERNARD DE VENTADOUR  
 BETOULLE (place)  
 BICHET (Impasse Charles)  
 BLANC (Boulevard Louis)  
 BLANQUI (Place)  
 BLANQUI (esplanade)  
 BRANLY (Edouard)  
 CAILLE (René)  
 CALVAIRE (du)  
 CATHEDRALE (de la)  
 CHARSEIX (des)  
 CHAUDRON  
 CHOLET (Edmond)  
 CITE (Boulevard)  
 CITE (place et rue)  
 CLAPEYRON (Allée Emile)  
 CLAUDEL (Paul)  
 CLOS CHICOU (du)  
 CLOS MOREAU (Impasse du)  
 COLLEGE (du)  
 CONDAT (de)  
 COPERNIC  
 CORDERIE (Boulevard de la)  
 COUTURES (Cité des Coutures)  
 CROIX VERTE (de la)  
 CURIEN (Hubert)  
 DE GAULLE (Avenue du Général)  
 DE GAULLE ANTHONIOZ  
 (Boulevard Geneviève)  
 DELESCLUZE  
 DONZELOT  
 DOUAI (de)  
 DUMAS (Avenue Georges)  
 DURUY (Victor)  
 EBOUE (rue Félix)  
 EDISON  
 EINSTEIN (Albert)  
 ERASME (Allée)

EUCLIDE  
 EVECHE (Place de l')  
 FILATURE (Chemin de la)  
 FLEURUS (Boulevard de)  
 FONT PINOT (Chemin de la)  
 FORUM (place du)  
 FRANCK (rue Anne)  
 FRESNEL  
 GABIN (Jean)  
 GAGNANT (Jean)  
 GAMBETTA (Boulevard)  
 GARIBALDI (Avenue)  
 GIDE (Charles)  
 GISCARD-D'ESTAING (Valéry)  
 GOUJAUD (Quai Louis)  
 GRECO (Allée Juliette)  
 GUILLAUMIN  
 HAUTE-CITE  
 HERRIOT (Edouard)  
 HOPITAL (de l')  
 ISLE DU BAS (d')  
 JACOBINS (Place des)  
 LANGEVIN  
 LATHIERE BERNARD  
 LAVEUSES (des)  
 LE PLAY  
 LONGEQUEUE (rue Louis)  
 MALINVAUD (Edmond)  
 MALINVAUD (Fernand)  
 MANIGNE (petit Faubourg)  
 MANIGNE (Place)  
 MARIOTTE (Allée Edmé)  
 MARTIN (Henri)  
 MASGOULET (du)  
 MAUPAS (du)  
 MAZABRAUD (Joseph)  
 MERMOZ (Passage)  
 MITTERRAND (rue François)  
 MOULIN DE LA GARDE  
 NEUVE SAINTE ETIENNE  
 ORME (de l')  
 ORPHEROUX  
 PALVEZY  
 PENITENTS BLANCS (des)  
 PENITENTS NOIRS (et Passage  
 des)  
 PERI (Avenue Gabriel)  
 PETITES MAISONS (des)

PETITS CARMES (et Boulevard des)  
 PLANTAGENET (Allée)  
 PONT SAINT ETIENNE (du)  
 PONT SAINT MARTIAL (du)  
 PORT DU NAVEIX (du)  
 PORTE PANET  
 PRESSEMANE (Adrien)  
 PROVIDENCE (de la)  
 PYTHAGORE (Allée)  
 QUESNAY  
 QUEUILLE (Place Henri)  
 QUINTINIE (allée de la)  
 RAFILHOUX  
 RAJAT (du)  
 RASPAIL  
 RECOLLETS (des)  
 REGLE (de la)  
 REVOLUTION (Avenue de la)  
 ROCHE AU GO (de la)  
 ROCHES (des)  
 ROMANET (de)  
 ROOSEVELT (Place Franklin  
 Delano)  
 SAINT AFFRE  
 SAINT ALEXIS (Allée)  
 SAINT NICOLAS (passage)  
 SAINT-DOMNOLET  
 SAINTE-FELICITE (et Place)  
 SAINTE-MADELEINE (Chemin de)  
 SAINT-ETIENNE (Place et Pont)  
 SAINT-MARTIAL (Place)  
 SAINT-MARTIAL (Pont)  
 SAINT-MARTIAL (Quai)  
 SAINT-MAURICE (Boulevard)  
 SAY (Jean Baptiste)  
 SETO (Allée De)  
 SEVERINE  
 SOEURS DE LA RIVIERES (des)  
 TANNERIES (des)  
 TEINTURIERS (Impasse des)  
 THALES  
 TIMBAUD (Pierre)  
 TOURCOING (de)  
 VENITIENS (des)  
 VENTADOUR (Bernard de)  
 VIEILLE POSTE (de la)  
 WILSON

**La section 7** est compétente pour :

▪ **Compétence Transports**

- les communes de Aixe-sur-Vienne, Augne, Aureil, Beaumont du Lac, Beynac, Boisseuil, Bosmie l'Aiguille, Bujaleuf, Burgnac, Bussière-Galant, Chaillac-sur-Vienne, Châlus, Champagnac la Rivière, Champnétery, Champsac, Château Chervix, Châteauneuf-la-Forêt, Cheissoux, Chéronnac, Cognac-la-Forêt, Condat-sur-Vienne, Coussac-Bonneval, Cussac, Doms, Dournazac, Eybouleuf, Eyjeaux, Eymoutiers, Feytiat, Flavignac, Glandon, Glanges, Gorre, Isle, Janailhac, Javerdat, Jourgnac, La Chapelle Montbrandeix, La Croisille sur Briance, La Geneytouse, La Meyze, La Porcherie, La Roche l'Abeille, Lavignac, Le Chalard, Le Vigen, Les Cars, Les Salles Lavauguyon, Linards, Magnac-Bourg, Maisonnais sur Tardoire, Marval, Masléon, Meilhac, Meuzac, Nedde, Neuvi-Entier, Nexon, Oradour-sur-Glane, Oradour-sur-Vayres, Pageas, Peyrat-le-Château, Pierre Buffière, Pinsol, Rempnat, Rilhac Lastour, Rochechouart, Royères, Roziers Saint Georges, Saillat sur Vienne, Saint Amand le Petit, Saint Auvent, Saint Bazile, Saint Bonnet Briance, Saint Cyr, Saint Denis des Murs, Saint Genest sur Roselle, Saint Germain les Belles, Saint Gilles les Forêts, Saint Hilaire Bonneval, Saint Hilaire les Places, Saint Jean Ligoure, Saint Julien le Petit, Saint Junien, Saint Just le Martel, Saint Laurent sur Gorre, Saint Léonard de Noblat, Saint Martin de Jussac, Saint Martin le Vieux, Saint Mathieu, Saint Maurice les Brousses, Saint Méard, Saint Paul, Saint Priest sous Aixe, Saint Priest Ligoure, Saint Victurnien, Saint Vitte sur Briance, Saint Yrieix la Perche, Saint Yrieix sous Aixe, Séreilhac, Solignac, Surdoux, Sussac, Vayres, Verneuil-sur-Vienne, Veyrac, Vicq sur Breuilh, Videix.

la partie de la commune de Limoges comprise au sud d'un axe median , exclus, sur sa partie rue Armand Dutreix, rue de l' Amphitheatre, rue Louvrier de Lajolas, avenue de la liberation, cours Bugeaud, l rampe des Bénédictins, avenue de Locarno, rue de Montplaisir, rue du Puy Imbert, passerelle des trois chalets, rue du pont Saint-andré, et inclus, sur sa partie avenue des Casseaux, route du Palais

▪ **Compétence Généraliste**

- les communes de Beynac, Bosmie L'Aiguille, Burgnac, Bussière Galant, Chalus, Condat sur Vienne, Dournazac, Flavignac, Janailhac, Jourgnac, La Meyze, La Roche l'Abeille, Lagnac Le Long, Le Chalard, Les Cars, Meilhac, Nexon, Pageas, Rilhac Lastours, Saint Hilaire Les Places, Saint Martin Le Vieux, Saint Maurice Les Brousses.
- 
- la partie de la commune de Limoges comprise sur le territoire défini par les rues figurant dans le tableau ci-dessous :

ABBE PIERRE	BELJEAN	CARTON (Pauline)
ABELARD	BELLEGARDE	CASSAT
AEROPORT (de l')	BELLEGARDE (PETIT)	CAVELIER DE LA SALLE
AGE (Chemin de l')	BELLEVUE (de)(allée)	CAVOU (du)
AIXETTE (de l')	BELVEDERE (Allée du)	CELERIER (Martin)
ALBATROS (Allée des)	BENOIT (Pierre)	CERCLER (du)
ANCIENNE ROUTE D'AIXE	BERNARD (Impasse Claude)	CHABEAUDIE (Chemin de la)
AQUITAINE (d')	BERNIS (Jacques)	CHAMBE (rue du Général)
ARBONNEAU	BERNHARDT (Sarah)	(Landouge)
ARC (Jeanne d')	BICHAT (Allée)	CHAMBEAU (de)
ARGENTIER (etImpasse des)	BIZET (Impasse)	CHAMPAIGNE (Philippe de)
ARSONVAL (d')	BLANCHARD (Allée Pierre)	CHANTECLERC
ARTIMON (Allée d')	BLANCHE (Francis)	CHAPUT (Martial)
ASTROLABE (L')	BLANCHET (E.)	CHARDONNE (Jacques)
ARTHAUD (Florence)	BOIS RAYNAUD (Allée du)	CHARLET (Gaston)
AUBRAC (Lucie)	BOTREL (Théodore)	CHARLOTTE (Allée)
AULNES (Des)	BOURDELLE (Antoine)	CHATEAU GAILLARD (Impasse)
AURENCE (de l')	BOUTAUD (Michel)	CHATIVAUX (allée)
AURENCOUS (de l')	BRASSERIE (de la)	CHATRADES (Des)
AUTHIER (Jean)	BRASSEUR (Pierre)	CHATREIX (de)
AZNAVOUR (Charles)	BREL (Jacques)	CHAUDIER (Albert)
BACONNIE (de la – Landouge)	BREMONTIER	CHEZ FOURNIER (rue de)
BANVILLE (Théodore de)	BRIANCE (de la)	CHEZ PINCHAUD (Chemin de)
BARBUSSE (Henri)	BRIX (Joseph Le)	CLAIRE FONTAINE
BARIANT (Octave)	BROSSET (Allée du Général)	CLAIRETTES (etImpasse des)
BARRIER (Allée)	BROSSOLETTE (Pierre)	CLAPPIER
BART (Jean)	BUISSON (Ferdinand)	CLOS ADRIEN (du)
BAS COUDERT (Chemin du)	CAFFIERI (Jean-Jacques)	CLOS AUGIER (du)
BAUME	CALMETTE (Albert)	CLOS FLEURI
BEAUPEYRAT (Carrefour)	CANADIEN (Passage du)	CLOS LONDEIX (du)
BEAUPRE (Allée de)	CANAL (du)	CLOS ROCHER (du)
BEAUSEJOUR (de)	CARME	CLOUET
BEAUVAIS (de)	CARNOT (Place Lazarre)	COCHRAN (Allée)
BECAUD (allée Gilbert)	CARTIER (Impasse Jacques)	COLAS

COLBERT (Impasse)	FRATERNITE (de la)	MARIETTE
COMMINES (Philippe de)	FRAUD (du)	MARTROU (Pierre et Nathalie)
CONSTANS (HELENE)	FREGATES (des)	MAS BILIER (du)
CORMORANS (Allée des)	FROMENT (Nicolas)	MAS BLANC (du)
CORNUE (Allée de la)	FURTH (De)	MAS BOUYOL (Boulevard du)
CORVETTE (De la)	FUSTEL DE COULANGES	MAS BOUYOL (du)
COUDERT (du)	GARTEMPE (de la)	MAS JAMBOST (Chemin du)
COURTEYS (Pierre)	GATARD (du commandant)	MAS JAMBOST (du)
COURTOT	GATE-SOLEIL (allée de)	MAS LOGES (du)
COUTHEILLAS	GATE-SOLEIL (de)	MAS VERGNE (allée du)
COUTY (Raymond)	GIONO (Square Jean)	MASAN (du)
CRAY (du Général du)	GLANE (de la)	MATHIES (Passage)
CURIE (Pierre et Marie)	GOELANDS (des)	MAULDE (de la)
CUVIER (Georges)	GORSAS (Antoine)	MAURIAC (François)
CYTISES (allées des)	GOUJON (Jean)	MEYNIÉUX (du Lieutenant)
DAC (Pierre)	GOUNOD	MIDI (Avenue du)
DANTON	GOYA	MIRABEAU
DAVID (Mario)	GRANDE TERRE (Allée de la)	MISES (du Docteur Samuel)
DEBREGEAS (Gabriel)	GRODNO (Avenue de)	MOINEVILLE (Etienne)
DE MONFREID (allée Henry)	GUÉ DE VERTHAMONT (du)	MONGE
DEBUSSY (Claude)	GUERIN (Camille)	MONTAGNE (allée Jacques)
DECOSTER (Allée Edouard)	GUIBERT (Louis)	MONTALEMBERT (de)
annciement allée du Mas Rome	GUYNEMER	MONTEGUT (Emile)
DELAGE (Firmin)	HAMEAU (Allée du)	MONTEVERT (de) (allée)
DELFT (de)	HAUTE DE LA VERGNE	MONTHERLAND (Henry de)
DELIALE (de la)	HAUTES PLACES (des)	MORAND (Paul)
DELIBES (Léo)	HELOISE	MORANGE (du Sergent)
DEMARS (Allée)	HERMIONE (L') allée de	MORLAY (Gaby)
DENISOT (Nicolas)	HORTICULTEURS (des)	MOUETTES (des)
DERIGNAC (Paul)	INGRES	MOULIN A VENT (Passage du)
DESOURTEAUX (du Docteur Paul)	ISLE (d')	MOULIN BLANC
DESPROGES (Pierre)	JENNER	MOULIN ROUX (du)
DIDEROT (Impasse)	JOLIET (Pr Jean-François)	MOUNET SULLY
DORE (Gustave)	JOLIOT CURIE (Irène et Frédéric)	MOZART
DORGELES (Avenue Roland)	JULLIAN (Camille)	MURGER (Henri)
DORMOY (Marx)	LABICHE (et Cité)	MURIOL (Allée de)
DREYFUS (Capitaine)	LACORE (Suzanne)	NADAUD (Martin)
DUGUAY TROUIN	LAENNEC	NAUGEAT (Avenue de)
DUGUESCLIN (Impasse)	LAFARGE (Cité Henri)	NAUGEAT (Impasse de)
DUHAMEL (Georges)	LAGUENY	NAZARETH (de)
DUMONT D'URVILLE	LALANDE (Square)	NEUVE DES CARMES
DUNANT (Avenue Henri)	LANDES (Des)	NEUWIRTH (Lucien)
DUPUYTREN (HALLES)	LANDOU(du)	NOUAILHER (Jean)
DUQUESNE	LANDOUGE (avenue de)	OBSERVATOIRE (de l')
DURANT (Pierre)	LARGILLIERE (Allée)	OFFENBACH
EGALITE (de l')	LAROUSSE (Pierre)	PABRE
EMAILLEURS (Square des)	LAUDIN (Noël)	PAROUTAUD (Allée Jean Marie
ESPERANTO	LAVERAN	Amédée)
FAURE (Gabriel)	LAVISSE (Ernest)	PAUL (Marcel)
FAYAUD (Allée du Chamoine)	LECONTE DE LISLE	PELISSOU (De)
FAYOLLE (Allée du Maréchal)	LEDRU ROLLIN	PENICAUD (Cours Jean)
FENELON	LIBERTE (de la)	PENITENTS ROUGES (des)
FERNANDEL	LIGOURE (de la)	PERDRIX (de la)
FERRY (Jules)	LINDER (Max)	PERDRIX (Impasse de la)
FEUILLERE (Allée Edwige)	LONDON (Jack)	PEROUSE (La)
FLAUBERT (Gustave)	LOUCHEUR (Louis)	PERRIN (François)
FLEMING (Alexander)	LUCIOLES (des)	PESTOUR (Albert)
FLEURS (allée des)	LUCIOLES (des) (Allée)	PESTOUR
FLORIAN	LULLI	PETINIAUD BEAUPEYRAT
FOLLEREAU (Allée Raoul)	LYAUTEY (Allée du Maréchal)	PETIT BELGARDE (du)
FONDANECHÉ (Camille)	MAGADOUX (Georges)	PETITE VERGNE (Allée de la )
FONTAINE DE VANTEAUX	MAGELLAN	PETITES COUSSADES
(Chemin de la)	MAGENTA (rue) (Landouge)	PHILIPPON (Place Gustave)
FONTAUBERT (de)	MAGENTA(de) (allée)	PILSEN
FONTS SALADAS (DES)	MALEDENT DE SAVIGNAC	PLACES (etimpasse des)
FORET (chemin de la )	MANDELA (Nelson) Landouge	PORTE BONHEUR
FOUCAUD (Avenue)	MANDONNAUD (Adolphe)	PORTEFAIX (Impasse du)
FOURCADE (André)	MANHES (du Colonel)	POUMEAU (Allée)
FRANCHET D'ESPEREY (Allée du	MAON (Cité)	PRADEAUX (Jacques Henri)
Maréchal)	MARAIS (Jean)	PREVERT (Square Jacques)
FRATELLINI (Allée)	MARGERIT (allée Robert)	PROGRES (du)

PUY CHATU (du)	SAINTE-CLAIRE (de)	TULIPIERS (allée)
PUY LAS RODAS (du)	SAINT-ELOI (Avenue)	VALLES (Jules)
QUINET (Edgar)	SAINT-GEORGES	VALOINE (de la)
RAGOT (Pierre)	SAINT-SAENS (Camille)	VAN DYCK (Allée)
RAMADIER (Avenue du Président)	SAINT-SIMON	VAN LOO (Allée)
RAMEAUX (Allée)	SALENGRO (Roger)	VANTEAUX (Boulevard de)
RANSON (et Impasse Louis Casimir)	SALVADOR (Henri)	VANTEAUX (Impasse de)
RAVEL (Maurice)	SARDOU (Victorien)	VARIN (Jean)
RAYMOND (Pierre)	SAVIGNY (Paul)	VATINE (Allée Paul)
REAUMUR	SAZERAT (Léon)	VENTENAT
REAUMUR (Impasse)	SCHOELCHER (Victor)	VERNE (Jules)
REBIER (Allée Jean)	Sée (Camille)	VERRIER (Impasse Le)
REINHARDT (DJANGO)	SELLIER (Henri)	VERTHAMONT (Impasse de)
RENAUD (Madeleine)	SEQUOIA (Allée du )	VEYRAC (de)
RIBOT (Alexandre)	SERRAULT (Michel)	VEYRAC (de) (Allée)
ROBY (Léon)	SERVAUD (Roger)	VIALOUBE (de la)
ROBY (Allée Martial)	SIGNORET (Simone)	VIAN (Boris)
ROCHE (Léon)	SIMON (Michel)	VICTOR (Paul Emile)
ROCHECHOUART (de)	SUFFREN	VIENNE (Jean de)
ROIFFÉ (Allée Paul)	SUPERVIELLE (Jules)	VIGE (de la)
ROL TANGUY (du Colonel)	SURCOUF	VIGIE (Allée de la)
ROLLAND (Romain)	TABARLY (Eric)	VILAR (et Allée Jean)
ROLLINAT (Maurice)	TALANDIER (Pierre)	VILLAGE DE LA FORET (du)
ROSERAIE (De la)	TALMA	VILLE HARDOUIN
ROUGERIE (et Impasse Jean)	TAURION (du)	VILLON (François)
ROUSSILLON (Avenue du)	THIERRY (Augustin)	VINCOU (du)
ROUVRES (Allée des)	THOMAS (Impasse Paul)	VOCHAVE
RUBEN (Avenue Ernest)	TOCQUEVILLE (de)	WALDECK ROUSSEAU
RUDE	TOURVILLE	WATTEAU
SAGAN (Françoise)	TRIOLET (Elsa)	WERINSKY (Joseph)
SAINT-BENOIT	TRISTAN	ZAMENHOF
	TROIS MAISONS (des)	ZAVATTA (Achile)

La section 7 est compétente pour l'ensemble des sites des cliniques CHENIEUX et EMAILLEURS sur le territoire de l'unité de contrôle.

**La section 8** est compétente pour :

▪ **Compétence Transports**

- les communes de Ambazac, Arnac la Poste, Azat le Ris, Balledent, Bellac, Berneuil, Bersac sur Rivalier, Bessines-sur-Gartempe, Blanzac, Blond, Bonnac-la-Côte, Breuilaufa, Bussière Boffy, Bussière-Poitevine, Chamboret, Chaptelat, Châteauponsac, Cieux, Compreignac, Couzeix, Cromac, Darnac, Dinsac, Dompierre les Eglises, Droux, Folles, Fromental, Gajoubert, Jabreilles les Bordes, Jouac, La Bazeuge, La Croix sur Gartempe, La Jonchère Saint Maurice, Laurière, Le Chatenet en Dognon, Le Dorat, Le Palais-sur-Vienne, Les Billanges, Les Grands Chezeaux, Lussac les Eglises, Magnac-Laval, Mailhac sur Benaize, Mézières sur Isoire, Moissannes, Montrol Sénard, Mortemart, Nantiat, Nieuil, Nouic, Oradour Saint Genest, Panazol, Peyrat de Bellac, Peyrilhac, Rancon, Razès, Rilhac-Rancon, Roussac, Saint Amand Magnazeix, Saint Barbant, Saint Bonnet de Bellac, Saint Brice sur Vienne, Saint Gence, Saint Georges les Landes, Saint Hilaire la Treille, Saint Jouvent, Saint Junien les Combes, Saint Laurent les Eglises, Saint Léger la Montagne, Saint Léger Magnazeix, Saint Martial sur Isop, Saint Martin de Mault, Saint Martin Terressus, Saint Ouen sur Gartempe, Saint Pardoux, Saint Priest Taurion, Saint Sornin La Marche, Saint Sornin Leulac, Saint Sulpice Laurière, Saint Sulpice les Feuilles, Saint Sylvestre, Saint Symphorien sur Couze, Sauviat sur Vige, Tersannes, Thiat, Thouron, Vaulry, Verneuil Moustiers, Villefavard.
- la partie de la commune de Limoges comprise au nord d'un axe median , inclus, sur sa partie rue Armand Dutreix, rue de l' Amphitheatre, rue Louvrier de Lajolas, avenue de la liberation, cours Bugeaud, rampe des Bénédictins, avenue de Locarno, rue de Montplaisir, rue du Puy Imbert, passerelle des trois chalets, rue du pont Saint-andré, et exclus, sur sa partie avenue des Casseaux, route du Palais.

▪ **Compétence Généraliste**

- la partie de la commune de Limoges comprise sur le territoire défini par les rues figurant dans le tableau ci-dessous :

ALGER (d')	AU BOIS (Pierre)	BARREYRETTE (Place de la)
ALLUAUD (François)	BALUZE (Allée Etienne)	BASSE DE LA COMEDIE
ALSACE LORRAINE (d')	BANC LEGER	BASSIN (du)
ANCIENNE COMEDIE (Place de l')	BANCS (Place des)	BASTIE(Maryse)
ARCADES (Boulevard des)	BARNY	BEAUPUY (de)

BERANGER	GORRE (du)	PAGUENAUD (J.L.)
BERTHELOT (Avenue)	GRAND PRÉ (du)	PARE (Ambroise)
BERTHET (Elie)	GRANDES POUSSÉS (des)	PARMENTIER
BOBILLOT	GRELLET	PASCAL
BOERS (des)	GUTENBERG	PENNEVAYRE
BOILEAU	HALLES (des)	PENY (du Chanoine)
BONNEF (des Frères)	HAUTE-DE-LA-COMEDIE	PERGAUD
BOSSUET	HAUTE-VIENNE (et Place)	PETITE COUR DU TEMPLE
BOUCHERIE (de la)	HAVILAND (Place David)	PETITES POUSSÉS (des)
BRASSENS (Georges)	HUCHETTE	PETITES TUILLIERES (des)
BREGEFORT (Impasse de)	IMBERT	PETRARQUE
BRONGNIART	IMFELD (du Colonel)	PIERRE AU BOIS
BRUYERE (de la)	JAURES (Jean)	PINCHAUD (Place Etienne)
CAMUS	JAUVION	POIDS PUBLIC (Place du)
CERAMIQUE (de la)	JEANTY SARRE	POMMIERS (des)
CERVANTES	JEMMAPES (Allée de)	PORTAIL IMBERT (du)
CERVIÈRES	JOINVILLE	POUSSIN
CHAIGNAUD	KRUGER	POUYAT (Jean)
CHAPTAL (Impasse J.A.)	LA FONTAINE	PREFECTURE (et Place de la)
CHARENTES (Impasse des)	LABORDERE (Major Arthur)	PRESIDIAL (Place du)
CHARENTES (Place des)	LABUSSIÈRE (Avenue Emile)	PRISONS (des)
CHARREYRON	LAGRANGE (Joseph Louis)	RACINE
CHASTAINGT (Jean-Baptiste)	LAKANAL	RENAN (Ernest)
CHAULY (Albert)	LAMAZIÈRE (D.)	REPUBLIQUE (Place de la)
CLOCHER (du)	LANSECOT	RIMBAUD
CONSULAT (du)	LASALLE (Ferdinand)	ROUX (et Impasse Joseph)
COOPERATEURS (des)	LEMOINE (Georges et Valentin)	SAINT-AURELIEN (et Place)
CORNEILLE	LEROUX (Square)	SAINT-LOUIS
CRUCHE D'OR	LESAGE	SAINT-MICHEL (Place)
CRUCIFIX (du)	LIMOSIN (Léonard)	SAPEURS (des)
DANTE	LISBONNE (de)	SARRE (rue Jeanty)
DELESTRAINT (Général)	LOI (et Impasse de la)	SAUT DE BOEUF
DESCARTES	LONDRES (De)	SAUVIAT (de)
DEVERRINE	LOSTENDE (de)	SEVIGNE (de)
DOLET (Etienne)	LOTI (Pierre)	SOUVENIR FRANCAIS (square du)
DORAT (Impasse Jean)	LOUYAT (Avenue de)	SPINOZA
DORAT (Jean)	LOUYAT (Porte de)	STRASBOURG (de)
DUBOUCHE (Adrien)	MAIL DU MAS LOUBIER	TARRADE (Avenue Adrien)
DUVERGER	MALLARME	TAYLOR
ECOLES (des)	MARGAINE (Rond Point)	TEMPLE (cour du)
ELYSEE (de l')	MAROT (Clément)	TEMPLE (du)
ENCOMBE VINEUSE (d')	MAS LOUBIER (du)	TERRASSE (de la)
ENCOMBE VINEUSE (Impasse d')	MASBARREAU	THUILLAT (Cité Victor)
FAURE (Hyacinthe)	MERIMÉE (Allée)	THUILLAT (Parc Victor)
FERME (de la)	MESSINE (de)	THUILLAT (Victor)
FERRERIE	METZ (de)	TRANSSVAAL (du)
FILLES NOTRE DAME (des)	MICHEL (Charles)	TRAVERSIÈRE DU VERDURIER
FITZ JAMES	MOLIERE	TUILLIERES (des)
FIZOT LAVERGNE	MONTESQUIEU	TULASNE (du Cdt)
FONDERIE (de la)	MOTTE (Place de la)	TURGOT
FONTAINE DES BARRES (Place)	MOULIN (Jean)	URSULINES (des)
FONTAINEBLEAU (de)	MURET (Marc Antoine)	VERSAILLES (de)
FRANCE (Anatole)	MURIER (du)	VIGENAL (Boulevard et Cité du)
GAINOLLE	NADAUD (Gustave)	VIGNE DE FER
GAUTIER (Théophile)	NANCY (de)	VOLTAIRE
GIRAUDOUX (Square Jean)	NEW YORK (de)	WATTIGNIES
GOETHE	NICE (de)	
GONDINET	NOBEL	

La section 8 exerce une compétence pour l'ensemble des établissements du groupe LA POSTE situés sur le territoire de l'unité de contrôle de la Haute-vienne. Elle exerce également une compétence pour l'ensemble des établissements de la SNCF sur le même périmètre géographique.

**La section section 9** est compétente pour :

- Compétence Agricole
- les communes de Bosmie L'aiguille, Le Vigen, Solignac, Saint-Amand-le-Petit, Nedde, Eymoutiers, Doms, Augne, Sainte-Anne-Saint-Priest, Rempnat, Masléon, Châteauneuf-la-Forêt, Linards, Neuvic-Entier, Saint-Méard, La Croisille-sur-Briance, Surdoux, Sussac, Compreignac, Cromac, Les Grands-Chézeaux, Arnac-la-Poste, Saint-Sulpice-les-Feuilles, Saint-Georges-les-Landes, Mailhac-sur-Benaize, Dompierre-les-Eglises,

Saint-Hilaire-la-Treille, Saint-Léger-Magnazeix, Boisseuil, Feytiat, Eyjeaux, Ambazac, Saint-Laurent-les-Eglises, Saint-Sylvestre, Bessines-sur-Gartempe, Fromental, Folles, Saint-Pardoux, Saint-Bonnet-Briance, Vicq-sur-Breuilh, Saint-Hilaire-Bonneval, Saint-Paul, Saint-Genest-sur-Roselle, Pierre Buffière, Saint-Jean-Ligoure, Bonnac-la-Côte, Châteauponsac, Saint-Amand-Magnazeix, Saint-Sornin-le-Lac, Saint-Ouen-sur-Gartempe, La Jonchère-Saint-Maurice, Saint-Léger-la-Montagne, Les Billanges, Saint-Laurent-les-Eglises, Panazol, Bersac-sur-Rivalier, Laurière, Château-Chervix, Saint-Germain-les-Belles, Meuzac, Glanges, La Porcherie, Magnac-Bourg, Champnétery, Sauviat-sur-Vige, Saint-Léonard-de-Noblat, La Geneytouse, Le Châtenet-en-Dognon, Moissannes, Royères, Saint-Denis-des-Murs, Eybouleuf, Saint-Martin-Terressus, Le Palais-sur-Vienne, Bujaleuf, Saint-Julien-le-Petit, Cheissoux, Peyrat-le-Château, Saint-Priest-Taurion, Coussac-Bonneval, Rilhac-Rancon, Saint-Just-le-Martel, Razès, Jouac, Condat-sur-Vienne, Châteauneuf-la-Forêt, Saint-Junien, Feytiat, Ambazac, Bessines-sur-Gartempe, Bellac, Saint-Léonard-de-Noblat, Peyrat-le-Château, Saint-Yrieix-la-Perche.

- dans la partie de la commune de Limoges, secteur délimité par l'axe median des voies suivantes : Autoroute A20 entre les sorties 28 et 30 pour la commune de Limoges, le boulevard Robert Schuman, l'avenue du général Leclerc, la rue Francois Chénieux, la rue de Louvrier, la rue de Lajolais, la rue de l'Amphithéâtre, la rue Francois Perrin jusqu'au croisement avec l'avenue de Naugeat et la rue de Bourneville jusqu'à la limite de la commune d'Isle.

La section 9 exerce une compétence de contrôle à l'EST de cet axe.

#### ▪ Compétence Généraliste

- la section 9 est également compétente pour les établissements, implantations et chantiers de construction et d'entretien des ouvrages de transport et distribution d'électricité et de gaz des entreprises « Réseau de transport d'électricité » (RTE), « ENEDIS », « Gaz réseau distribution France » (GRDF), et leurs entreprises prestataires et sous-traitantes dans ces ouvrages, ainsi que sur les sites des barrages concédés, situés sur le territoire de l'unité de contrôle de la Haute-vienne.
- la section 9 est compétente pour l'ensemble des établissements de la société VEOLIA situés sur le territoire de l'unité de contrôle de la Haute-vienne.
- Les communes de Feytiat et Panazol
- la partie de la commune de Limoges comprise sur le territoire défini par les rues figurant dans le tableau ci-dessous :

ABBE GREGOIRE	DUMONT (Henri)	NOEL (Jules)
ABOUT (Edmond)	FELIX (du Commandant)	PANAZOL (de)
ANCIENNE ECOLE	FEYTIAT (de)	PEGUY (Charles)
D'INSTITUTEURS (de l')	FIDELITE (de la)	PETINIAUD DUBOS
BACH (Charles)	FONCK (du Capitaine)	PLANTADIS (Square)
BARDET (du Général)	FONTBONNE (de)	PONT NEUF (rampe du)
BAS FARGEAS (du)	FRESNAY (Pierre)	PONTEIX (DU)
BEL-AIR (Boulevard)	FROISSARD	PRIEUR (du)
BLUM (Avenue du Président Léon)	GOLF (Avenue du )	PRIOLO (Square Marguerite)
BOLLEE (rue Amédée)	GRAMME (allée Théophile)	PUY LANNAUD (du)
BOSSOUTROT (Lucien)	GRENIER (Paul-Louis)	RAMPIGNON (Allée Jean-Baptiste)
BOURNAZEL (Henri de)	LALU (Marcel)	ROUGERIE (Lucien)
CATROUX (du Général)	LAPIERRE (Georges)	ROUGET DE LISLE
CHABANEAU (Camille)	LATTRE DE TASSIGNY (Avenue du Maréchal de) sauf LEGRAND	ROUX (du docteur)
CHANTEGRELE (Allée)	LEDOT (du Colonel Georges)	SABLARD (avenue du)
CHANTEGREU (Allée)	LEGOUVÉ	SABLARD (Cité du)
CHANTEGRIVE (Allée)	LHERMITE (Allée du Général)	SAUTEREAU (du Colonel)
CHANTEMERLE (Allée)	LONGES (et Place des)	SOUDANAS (de)
CHANTEPIE (Allée)	LUMIERE (des Frères)	TRAVERSIERE DU CLOS SAINTE MARIE
CHEZE (Jean-Baptiste)	MAPATAUD (Jean-Baptiste)	VARLIN (Eugène)
CLOS JARGOT (du)	MAS ROME (du)	VERGNES DE CROCHAT (Les)-rue Marcel Deprez
CLOS JARGOT (Impasse du)	MAY (Allée Germaine)	VERSPIEREN (jean)
CLOS LA PLANCHE (Impasse du)	MERIGOUT (André)	VIGNERAS (Paul)
CLOS SAINTE MARIE (du)	MICHEL (Louise)	VIGUIER (du Capitaine)
COMPOSTELLE (place de )	MONSABERT (du Général)	VILLAGORY (Allée de)
DAUPHIN (allée Claude)	MONTBRUN (allée de)	
DEMAISON (Capitaine)	MORANE (Léon)	
DENIS (Alphonse)	NICOT (Allée Jeanne)	
DESIREE		

**La section 10** est compétente pour :

#### ▪ Compétence Agricole

- les communes de Chamborêt, Nantiat, Saint-Symphorien-sur-Couze, Roussac, Oradour-sur-Vayres, Cussac, Champagnac-la-Rivière, Saint-Bazile, Isle, Magnac-Laval, Droux, Villefavard, Saint-Junien, Saint-

Brice-sur-Vienne, Chaillac-sur-Vienne, Saint-Martin-de-Jussac, Le Dorat, La Bazeuge, Oradour-Saint-Genest, Saint-Sornin-la-Marche, Dinsac, La Croix-sur-Gartempe, Flavignac, Les Cars, Bussière-Galant, Châlus, Dournazac, Champsac, Pageas, Lavignac, Couzeix, Chaptelat, Rancon, Bellac, Blond, Saint-Junien les-Combes, Peyrat-de-Bellac, Breuilaufa, Blanzac, Berneuil, Cognac-la-Forêt, Gorre, Saint-Laurent-sur-Gorre, Saint-Auvent, Bussière-Poitevine, Thiat, Mézieres-sur-Issoire, Bussière-Boffy, Nouic, Saint-Martial-sur-Isop, Montrol-Sénard, Mortemart, Tersannes, Azat-le-Ris, Saint-Martin-le-Mault, Verneuil-Moustiers, Lussac-les-Eglises, Saint-Vitte-sur-Briance, Saint-Victurnien, Verneuil-sur-Vienne, Marval, Saint-Mathieu, Maisonnais-sur-Tardoire, La Chapelle-Montbrandeix, Les Salles Lavauguyon, Saint-Yrieix-la-Perche, Glandon, Le Chalard, Ladignac-le-Long, Saint-Jouvent, Nieul, Peyrilhac, Saint-Gence, Cieux, Oradour-sur-Glane, Javerdat, Veyrac, Vayres, Rochechouart, Chéronnac, Séreilhac, Aix-sur-Vienne, Saint-Priest-sous-Aixe, Beynac, Saint-Martin-le-Vieux, Saillat-sur-Vienne, Saint-Maurice-les-Brousses, La Meyze, Saint-Hilaire-les-Places, Janailhac, Nexon, Saint-Priest-Ligoure, La Roche L'Abeille, Jourgnac, Rilhac-Lastours.

- dans la partie de la commune de Limoges, secteur délimité par l'axe median des voies suivantes : Autoroute A20 entre les sorties 28 et 30 pour la commune de Limoges, le boulevard Robert Schuman, l'avenue du général Leclerc, la rue Francois Chénieux, la rue de Louvrier, la rue de Lajolais, la rue de l'Amphithéâtre, la rue Francois Perrin jusqu'au croisement avec l'avenue de Naugeat et la rue de Bourneville jusqu'à la limite de la commune d'Isle.

La section 10 exerce une competence de contrôle à l'OUEST de cet axe.

▪ Compétence Généraliste

- la commune d'Isle
- la partie de la commune de Limoges comprise sur le territoire défini par les rues figurant dans le tableau ci-dessous :

ALBRET (Impasse Jeanne d')	LEOBARDY (Avenue du Professeur Joseph)
BELAIR	LEROUX (rue Alfred)
BOURNEVILLE	LUTHER KING (Martin)
BRAILLE	MARCLAND (du Docteur Raymond)
BROCA	MESANGES (Allée des)
BROUSSAIS (Passage)	MESSAGER
BUISSON (Avenue du)	MESSAGER (Passage)
CEZANNE (Paul)	ROSSINI
CHARCOT (Jean)	ROUSSEAU (Jean-Jacques)
CHASSAGNE (Jean)	RUCHAUD JEAN BAPTISTE
CONDILLAC (Allée)	SAINTE-CLAIRE (Impasse de)
CONQUE (de la)	SARRE (Impasse François)
DESMOULINS (Impasse Camille)	SULLY
ESQUIROL (Docteur Jean-Etienne)	TROU DU LOUP (Impasse du)
FAURÉ (Avenue du Professeur Marcel)	VALIERE (Square Sabinus)
HENRI IV	VERDI
LARREY (Avenue Dominique)	VERDUN (de)
LE GENDRE (Charles)	WAGNER

- 
- 
- la section 10 est compétente pour l'ensemble des établissements de l'entreprise Legrand situés sur le territoire de l'unité de contrôle de la Haute-vienne.



Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Vienne

87-2021-10-04-00002

Décision n°2021-T-NA du 4 octobre 2021 de Monsieur Pascal APPREDERISSE, Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine (DREETS) relative à l'affectation des agents et à l'organisation de l'intérim des agents de l'inspection du travail au sein de l'unité de contrôle de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Vienne (DDETSPP)



## Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Décision n° 2021-T-NA-74 du 04 octobre 2021

---

**de Monsieur Pascal APPREDERISSE, Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine (DREETS)  
relative à l'affectation des agents et à l'organisation de l'intérim  
des agents de l'inspection du travail au sein de l'unité de contrôle de la Direction  
départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de  
la Haute-Vienne (DDETSPP)**

---

**LE DIRECTEUR RÉGIONAL DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET  
DES SOLIDARITÉS DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE**

---

VU le code du travail, notamment ses articles R 8122-3 et suivants ;

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;

VU la décision n° 2021-T-NA-73 du 4 octobre 2021 du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail pour la région Nouvelle-Aquitaine ;

### ARRETE

**Article 1 :** Les inspectrices et inspecteurs du travail dont les noms suivent sont chargés des actions d'inspection de la législation du travail dans les entreprises relevant des sections d'inspection du travail composant l'unité de contrôle du département de la Haute-Vienne .

**- Unité de contrôle de la Haute Vienne :**

Responsable de l'unité de contrôle : M. Christophe CHAUMONT, Directeur adjoint du travail,

- 1<sup>ère</sup> section : Madame Régine RIVIERE, Inspectrice du Travail;  
2<sup>ème</sup> section : Madame Régine FARRAND, Inspectrice du Travail;  
3<sup>ème</sup> section : XXX  
4<sup>ème</sup> section : XXX  
5<sup>ème</sup> section : XXX  
6<sup>ème</sup> section : XXX  
7<sup>ème</sup> section: XXX  
8<sup>ème</sup> section : Madame Jacqueline GRANGEAUD, Inspectrice du Travail ;  
9<sup>ème</sup> section : Madame Christine CANIZARES-DUBREUIL, Inspectrice du Travail ;  
10<sup>ème</sup> section : Monsieur Pierre LAMAISON, Inspecteur du Travail ;

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs agents de contrôle désignés à l'article 1 ci-dessus, l'intérim est organisé selon les modalités décrites en annexe n°1.

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement simultané de tous les inspecteurs du travail affectés en section d'inspection faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées à l'article 2, l'intérim est assuré par M. Christophe CHAUMONT, Directeur adjoint du travail, exerçant les fonctions de responsable de l'unité de contrôle de la Haute-Vienne.

**Article 4 :** Conformément aux dispositions de l'article R. 8122-10 du code du travail, les agents mentionnés à l'article 1 participent, lorsque l'action le rend nécessaire, aux actions d'inspection de la législation du travail sur le territoire de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, de la Solidarité, de la Protection des Populations de la Haute-Vienne à laquelle est rattachée l'unité de contrôle où ils sont affectés.

**Article 5 :** La présente décision annule et remplace la décision 2021-T-NA-40 du 1<sup>er</sup> avril 2021. Elle entre en vigueur à compter du 04 octobre 2021.

**Article 6 :** Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine et la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Vienne sont chargés de l'application de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne.

Fait à Bordeaux, le 04/10/2021

Le Directeur régional des entreprises,  
de l'économie, de l'emploi, du travail  
et des solidarités de Nouvelle-Aquitaine,



Pascal APPREDERISSE

## Annexe n°1

### Unité de contrôle de la Haute-vienne

#### Gestion des intérim

Section	Agent de contrôle	Grade	Intérim section assuré par	A défaut
1	Mme Régine Riviere	Inspectrice du travail	Section 2	Le premier agent de contrôle présent par ordre numérique croissant de section  Ex : si agent S9 absent et son intérimaire également alors S 1  Puis Si S1 absent alors S2  Etc ...
2	Mme Régine Farrand	Inspectrice du travail	Section 1	
3	Mme Régine Riviere <b>Par interim</b>	Inspectrice du travail	Section 4	
4	Mme Régine Farrand <b>Par intérim</b>	Inspectrice du travail	Section 3	
5	Mme Christine Canizares - Dubreuil <b>Par interim</b>	Inspectrice du travail	Section 6	
6	M Pierre Lamaison <b>Par interim</b>	Inspecteur du travail	Section 5	
7	Mme Jacqueline Grangeaud <b>Par interim</b>	Inspectrice du travail	Section 8	
8	Mme Jacqueline Grangeaud	Inspectrice du travail	Section 7	
09	Mme Christine Canizares - Dubreuil	Inspectrice du travail	Section 10	
10	M Pierre Lamaison	Inspecteur du travail	Section 9	



Préfecture de la Haute-Vienne

87-2021-10-05-00001

SPREF87-IC421100609550



**ARRÊTÉ**  
**portant modification de l'arrêté du 15 juillet 2014 fixant la composition**  
**de la commission départementale de présence postale territoriale**

Le préfet de la Haute-Vienne  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 2005-516 du 20 mai 2005 relative à la régulation des activités postales ;

Vu le décret n° 2007-448 du 25 mars 2007 modifié relatif à la composition, aux attributions et au fonctionnement des commissions départementales de présence postale territoriale ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2014 modifié fixant la composition de la commission départementale de présence postale territoriale ;

Vu la délibération 2021.1279.CP du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine du 28 septembre 2021 concernant la désignation des représentants du conseil régional auprès des instances et organismes, dont la commission départementale de présence postale territoriale de la Haute-Vienne ;

Vu la lettre de monsieur le président du conseil départemental de la Haute-Vienne du 15 septembre 2021 concernant la désignation des représentants du conseil départemental ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au renouvellement des représentants du conseil régional Nouvelle-Aquitaine et du conseil départemental de la Haute-Vienne, dont le mandat est arrivé à son terme ;

Sur proposition de monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Vienne,

**Arrête**

**Article 1 :** La composition de la commission départementale de présence postale territoriale est fixée comme suit à compter du 5 octobre 2021 :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Représentants du Conseil Régional	
Mme Mélanie Plazanet conseillère régionale	Mme Catherine La Dune conseillère régionale
M. Alain Darbon conseiller régional	M. Thibault Bergeron conseiller régional
Représentants du Conseil Départemental	
Mr Stéphane Delautrette conseiller départemental	Mme Marlène Laloge conseillère départementale
Mme Lhomme Léoment Jacqueline conseillère départementale	Mme Sylvie Tuyeras conseillère départementale

Représentants des conseils municipaux et groupements de communes	
Communes de moins de 2000 habitants	
Mr Michel Chadelaud maire de Saint-Julien-le-Petit	Mr Jean-Pierre Porte maire de Laurière
Communes de plus de 2000 habitants	
Mr Pierre Allard maire de Saint-Junien	Mr Alain Darbon maire de Saint-Léonard-de-Noblat
Groupements de communes	
Mr Christophe Gerouard président de la communauté de communes Ouest Limousin	Mr Christian Desroches vice-président de la communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus
Zones urbaines sensibles	
Mr Emile-Roger Lombertie maire de Limoges	Mr Marc Bienvenu conseiller municipal de Limoges

Article 3 : Le mandat des membres représentants du conseil régional Nouvelle-Aquitaine qui a pris effet au 5 octobre 2021 expire le 5 octobre 2024.

Article 4 : Le mandat des membres représentants du conseil départemental de la Haute-Vienne qui a pris effet au 5 octobre 2021 expire le 5 octobre 2024.

Article 5 : Le mandat des membres représentants des conseils municipaux et groupements de communes qui a pris effet au 25 août 2020 expire le 25 août 2023.

Article 6 : Les autres dispositions de l'arrêté du 15 juillet 2014 susvisé sont inchangées.

Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne.

Limoges, le 5 octobre 2021

Le préfet,

Seymour MORSY